



Synthèse du règlement intérieur du Champigny Hockey Club (CHC)

**Afin de faciliter la lecture du présent texte, le masculin est employé comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.*

Le règlement intérieur du CHC fixe les droits, devoirs et règles de fonctionnement applicables à tous les licenciés, parents, dirigeants et encadrants. Son acceptation est obligatoire lors de l'adhésion au club.

1. Adhésion, cotisation et licence

- La cotisation comprend l'adhésion au club et la licence FFHG obligatoire.
- Le paiement de la cotisation conditionne l'obtention de la licence.
- Aucun remboursement n'est prévu, sauf situation exceptionnelle étudiée par le Comité directeur.
- Tout transfert vers ou depuis un autre club doit respecter les règles de la FFHG et être réglé financièrement par le club si nécessaire.

2. Engagements du joueur

Chaque joueur doit :

- Participer sérieusement aux entraînements et compétitions.
- Respecter coéquipiers, entraîneurs, dirigeants, arbitres et adversaires.
- Contrôler son comportement et proscrire toute violence physique ou verbale.
- Respecter les consignes sportives et les horaires.
- Porter un équipement complet et conforme aux règles FFHG.
- Préserver les installations et le matériel.
- Respecter les règles du jeu et les règles antidopage.
- Régler les éventuelles amendes sportives avant de reprendre la compétition.
- Demander l'autorisation du club avant toute participation à des activités dans un autre club.

3. Dirigeants, responsables d'équipe et entraîneurs

- Les dirigeants assurent la gestion du club et le bon climat associatif.
- Les responsables d'équipe sont les relais entre parents, joueurs, entraîneurs et Comité directeur.
- Les entraîneurs sont responsables de l'encadrement sportif, de la sécurité et de la progression des joueurs.
- Les joueurs doivent arriver en avance et quitter la glace dès la fin du créneau.
- Les mineurs sont pris en charge 15 minutes avant et après l'entraînement uniquement.

4. Matches

- Les sélections sont décidées exclusivement par les entraîneurs.
- Les convocations doivent recevoir une réponse sous 48 heures.

- Les parents assurent le transport des joueurs mineurs.
- L'accès aux vestiaires est progressivement limité selon l'âge des joueurs.
- Le respect des arbitres et du fair-play est obligatoire.



5. Règles de vie du club

Les adhérents s'engagent à :

- Respecter les personnes, les locaux et le matériel.
- Adopter les valeurs du club : **Humilité, Efforts, Respect, Plaisir.**
- Ne pas fumer ni consommer d'alcool dans l'enceinte de la patinoire.
- Ne pas utiliser le téléphone portable dans les vestiaires.
- Maintenir les vestiaires propres.
- Participer ponctuellement à la vie associative et aux événements du club.

6. Droit à l'image

- Le CHC peut utiliser les photos et vidéos prises dans le cadre des activités du club pour sa communication.
- Un licencié ou son représentant légal peut s'y opposer par écrit. *Autorisation demandée dans le dossier d'inscription*
- Les logos du club ne peuvent être utilisés sans autorisation du Comité directeur.

7. Discipline et sanctions

En cas de non-respect du règlement, une commission de discipline peut être saisie.

Les sanctions possibles sont :

- Avertissement oral.
- Expulsion immédiate d'une activité.
- Avertissement écrit.
- Travaux d'intérêt général ou production écrite.
- Suspension temporaire.
- Exclusion définitive du club.

8. Exclusion

Tout manquement grave ou répété peut entraîner :

- une exclusion en cours de saison ;
- ou un non-renouvellement de l'adhésion ;
- sans remboursement de la cotisation. La décision doit être motivée par le Comité directeur.

En résumé

Le règlement repose sur quatre principes essentiels :

- **Respect des personnes et des règles ;**
- **Engagement sportif et assiduité ;**
- **Protection des installations et du matériel ;**
- **Participation à la vie collective du club.**